

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

N° VILLE_2024DL034

Date de convocation : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET CORBAS MAISON DE SANTE - VOTE DU BUDGET - 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Henry DUARTE (donne pouvoir à Dominique BABE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Aurélie VILLENEUVE, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le budget primitif 2024 qui vous est présenté, a été élaboré selon la méthodologie habituelle qui consiste à :

- estimer les recettes et les dépenses prévues pour l'année civile au regard des besoins de l'année et des dépenses émises les exercices précédents,
- prendre en compte le résultat de l'année antérieure,
- intégrer les reports (ou restes à réaliser) de l'année 2023.

Le budget que nous allons examiner, a été réalisé en tenant compte du Débat d'Orientation Budgétaire du 25 janvier 2024 et de la nomenclature M57.

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA, le budget est présenté hors taxe. Les opérations que la commune effectue au titre de la TVA sont considérées comme des opérations d'ordre. Elles ne doivent donc pas figurer dans les comptes budgétaires de la ville mais seulement dans les comptes de tiers (compte 445).

Le budget primitif du budget annexe « Corbas maison de santé » s'équilibre globalement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
--	----------	----------

INVESTISSEMENT	620 794,90 €	620 794,90 €
FONCTIONNEMENT	63 322,61 €	63 322,61 €
TOTAL	684 117,51 €	684 117,51 €

La section d'investissement est constituée :

- en recettes :
 - du solde de la subvention attribuée par l'État, au titre de la programmation DSIL « part exceptionnelle », pour 315 000 € pour la construction de la maison de santé pluri professionnelle,
 - des cessions de locaux et garage à hauteur de 305 794,90 € HT.
- en dépenses :
 - de l'affectation des résultats déficitaire de l'exercice 2023 pour 287 437,76 €,
 - des coûts prévisionnels de fin de construction pour 28 378,20 €,
 - du remboursement partiel de l'avance versée par le budget principal pour 304 978,94 €.

La section de fonctionnement prévoit :

- en recettes :
 - d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA à hauteur de 10,00 €,
 - des revenus de l'immeuble (loyers et charges) pour 43 305,00 €,
 - le report du résultat excédentaire de fonctionnement à hauteur de 20 007,61 €.
- en dépenses :
 - d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA pour 10,00 €,
 - des charges à caractère générale, principalement des frais de copropriété, qui s'élèvent à 63 312,61 €.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 18 mars 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget annexe 2024 «Corbas maison de santé» arrêté et équilibré en dépenses et en recettes à 684 117,51 € HT.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.50 %
 - Investissement : 7.50%

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20240328-VILLE_2024DL034-DE

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,